



LISTE DES ARTICLES NORMALISÉE

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Politique sur l'aide en cas de sinister

JUIN | 2022

If you would like this information in another official language, call us.

English

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.

French

Kīspin ki nitawih̄tīn ē nīhīyawih̄k ōma ācimōwin, tipwāsinān.

Cree

Tłıchq̄ yatı k'èè. Dı wegodi newq̄ dè, gots'ō gonede.

Tłıchq̄

ʔerih̄t'is Dēne Sų́nė yatı t'a huts'elkēr xa beyáyatı theᓯᓯ ᓯat'e, nuwe ts'ēn yóttı.

Chipewyan

Edı gondı dehgháh got'je zhatıé k'éé edat'éh enahddhę nıde naxets'é edahí.

South Slavey

K'áhshó got'jne xədə k'é hederı ʔedjht'é yerınwę nıde dúle.

North Slavey

Jii gwandak izhii ginjık vat'atr'ijáhch'uu zhit yınohthan jı', diıts'at ginohkhii.

Gwich'in

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqłuta.

Inuvialuktun

Ć^bđ< ǀǀ^{sb}Δ^c ǀǀǀΔ^c Δ^bǀǀǀ^{sb}ǀǀǀ^b, Δ^cǀ^aǀ^c Δ^bǀǀǀ^{sb}ǀǀǀ^c.

Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

Indigenous Languages:

867 XXX-XXXX Ext.XXXXX

French:

867-767-9348

866-561-1664 Toll Free

Table des matières

Avant-propos	2
Partie 1 – Renseignements généraux	3
Partie 2 – Exclusions	4
Partie 3 – Limites	6

Avant-propos

1. Le présent document est produit par le gouvernement des Territoires du Nord Ouest afin de normaliser l'évaluation et les niveaux de remboursement en lien avec les réclamations pour dommages ou pertes après un sinistre.
2. Le présent document s'applique lorsque la Politique sur l'aide en cas de sinistre a été mise en œuvre à la suite d'un sinistre pour être utilisée par le Ministère dans le cadre de son processus d'examen des demandes de réclamation.
3. Le présent document est de nature évolutive, en ce sens qu'il doit être révisé d'un sinistre à l'autre. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'appuie sur les commentaires et les suggestions formulés à la suite du dernier sinistre pour maintenir la liste à jour et valide. À mesure que de nouveaux articles sont connus, que les éléments actuels deviennent désuets et que les coûts changent, le document doit être mis à jour pour refléter ces changements.
4. La présente *Liste des articles normalisée* entre en vigueur dès sa réception et remplace toutes les listes, tous les documents ou toutes les lignes directrices utilisés précédemment.
5. Toute personne peut faire des suggestions ou des recommandations de changement par écrit à l'adresse suivante :

Directeur de l'aide en cas de sinistre
Affaires municipales et communautaires
Gouvernement des Territoires du Nord Ouest
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9

flood@gov.nt.ca

Partie 1 – Renseignements généraux

Évaluation des dommages

- L'évaluation des biens endommagés est très subjective, et les évaluateurs professionnels sont spécialement formés dans ce domaine.
- Des évaluateurs professionnels ont été retenus pour fournir une preuve visible, au moyen d'une évaluation des dommages, que le gouvernement des Territoires du Nord Ouest traite tous ceux qui ont subi des pertes en raison d'une catastrophe naturelle de façon juste et équitable, sans avoir l'intention de minimiser les pertes subies.
- Les valeurs indiquées dans la présente *Liste des articles normalisée* sont plus élevées que celles qui figurent dans les évaluations des dommages, afin de tenir compte du prix plus élevé des marchandises et des frais d'expédition aux Territoires du Nord-Ouest.

Prix

- Si vous avez des reçus qui dépassent le maximum indiqué dans la section « Limites », joignez-les au formulaire et indiquez le coût réel que vous avez payé (selon votre reçu) sur votre demande de réclamation.

Renseignements supplémentaires pour remplir les demandes

- Si vous avez des reçus qui dépassent le maximum indiqué dans la section « Limites », joignez-les au formulaire et indiquez le coût réel que vous avez payé (selon votre reçu) sur votre demande de réclamation.
- Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de demande de réclamation, communiquez avec un agent-orienteur.
- La Politique sur l'aide en cas de sinistre prévoit le remboursement de 90 % des coûts admissibles totaux, jusqu'à concurrence de 240 000 \$ par demande. Le contenu de la présente *Liste des articles normalisée* n'est qu'un élément d'une demande de réclamation résidentielle.
- **L'aide est fournie jusqu'à un maximum de 90 % des coûts admissibles totaux. Par exemple, si vous réclamez 40 000 \$, 10 % sont déduits de ce total, et vous recevrez une aide jusqu'à concurrence de 36 000 \$.**

Part 2 – Exclusions

Dispositions générales

1. L'aide en cas de sinistre est axée sur les besoins essentiels de la vie quotidienne lorsque l'assurance n'est pas aisément et raisonnablement à la disposition du demandeur. Par conséquent, cette section de la Liste des articles normalisée énumère les articles qui sont exclus et qui ne devraient pas être inclus dans les demandes de réclamation.

Cette liste n'est pas exhaustive. Si vous avez un article qui ne figure pas sur cette liste, vous pouvez l'inclure dans votre formulaire de demande, et le personnel responsable de l'aide en cas de sinistre l'examinera pour déterminer s'il est admissible ou non.

Tableau des exclusions

ARTICLE	EXCLUSIONS
Véhicules automobiles	Tous, y compris les articles connexes (p. ex., chargeur de batterie)
Antiquités	Toutes
Œuvres d'art (tableaux, sculptures, pièces murales, etc.)	Toutes
Boissons	Bière, vin, liqueur, boissons gazeuses, bouteilles et récipients vides
Appareils photo	Tous, sauf s'ils sont utilisés à des fins professionnelles, auquel cas une recommandation du comité est nécessaire
Cosmétiques	Tous

ARTICLE	EXCLUSIONS
Documentation	Ouvrages de référence et manuels de cours
Ventilateurs, nettoyeurs de tapis, humidificateurs	Achetés pour le nettoyage et le séchage des résidences à la suite d'une inondation
Machinerie agricole	Toute la machinerie
Fourrures	Peuvent être considérées comme un manteau d'hiver ordinaire dans le cadre du maximum autorisé pour les vêtements
Prime d'assurance et franchise	Y compris la différence entre tout montant reçu par l'assurance
Articles récréatifs	Articles de sports et de loisirs – tables de bar, table à jeu de cartes, motoneiges, skis
Perte de salaire	Tout (ou tout autre revenu perdu)
Appareils électroniques portatifs personnels	Tous (BlackBerry, iPod, téléphone cellulaire)
Propriété à usage récréatif	Chalets, bateaux, remorques, résidences secondaires
Équipement stéréo	Tous
Matériaux de construction stockés	Panneaux, contreplaqué, bois de construction, matériaux de toiture, isolation, peinture, etc.

Partie 3 - Limites

Dispositions générales

L'aide en cas de sinistre est axée sur les besoins essentiels de la vie quotidienne lorsque l'assurance n'est pas aisément et raisonnablement à la disposition du demandeur. Cette liste n'est pas exhaustive. Si vous avez un article qui ne figure pas sur cette liste, vous pouvez l'inclure dans votre formulaire de demande, et le personnel responsable de l'aide en cas de sinistre l'examinera pour déterminer s'il est admissible ou non.

Tableau des limites – Demandes d'aide en cas de sinistre

ARTICLE	VALEUR	LIMITES (par demande)
Cuisine	2 442,00 \$	
Service de vaisselle (vaisselle, argenterie)	362,00 \$	362,00 \$ (maximum)
Linge (serviettes, linge de toilette, nappes, etc.)	130,00 \$	130,00 \$ (maximum)
Divers (balai, vadrouille, fer à repasser, planche à repasser, savon et produits de lessive, etc.)	325,00 \$	325,00 \$ (maximum)
Marmites et casseroles	650,00 \$	650,00 \$ (maximum)
Petits appareils et ustensiles (micro-ondes, grille-pain, poêle à frire, ouvre-boîtes, etc.)	325,00 \$	325,00 \$ (maximum)
Ensemble table et chaises	650,00 \$	650,00 \$ (maximum)
Chambre à coucher	4 612,00 \$	
Textiles de chambre à coucher (par exemple, draps, taies d'oreiller, couvertures)	260,00 \$	260,00 \$ (maximum par chambre)

ARTICLE	VALEUR	LIMITES (par demande)
Mobilier de chambre à coucher (comprenant un cadre de lit, une table de nuit, une commode ou des tiroirs)	1 560,00 \$	1 560,00 \$ (maximum par chambre)
Matelas et sommier à ressorts (prix pour grand lit deux places et cadre métallique)	2 156,00 \$	2 156,00 \$ maximum chacun, jusqu'à un maximum de 4
Divers de la chambre à coucher (p. ex., réveil-matin, lampes, panier à linge, table ou bureau)	636,00 \$	636,00 \$ maximum chacun, jusqu'à un maximum de 4
Commode	529,00 \$	Maximum de 1 par chambre à coucher si la demande n'est pas soumise pour un mobilier de chambre à coucher
Table(s) de nuit	506,00 \$	Maximum de 1 par chambre à coucher si la demande n'est pas soumise pour un mobilier de chambre à coucher
Lit pour bébé	549,00 \$	Remplace un matelas et un sommier s'il y a une chambre d'enfant
Matelas, draps et couvertures de lit pour bébé	468,00 \$	Remplace un matelas et un sommier s'il y a une chambre d'enfant
Salle de séjour	6 723,00 \$	
Bibliothèque	293,00 \$	293,00 \$ (maximum)
Chaise	917,00 \$	917,00 \$ (maximum)
Canapé ou sofa	1 534,00 \$	1 534,00 \$ (maximum)
Chaîne audiovisuelle domestique	1 336,00 \$	1 par ménage, 1 336,00 \$ (maximum)

ARTICLE	VALEUR	LIMITES (par demande)
Télévision	683,00 \$	683,00 \$, pour la réparation ou le remplacement, 1 maximum
Ensemble de salle de séjour	2 600,00 \$	2 600,00 \$ – 1 maximum (ne comprend pas les tables basses et les tables d'appoint)
Articles divers (lampes, ventilateur, téléphone sans fil, etc.)	650,00 \$	650,00 \$ (maximum)
Ensemble table basse et table d'appoint	1 161,00 \$	1 161,00 \$ (maximum)
Salle de bain	519,00 \$	
Articles divers – salle de bain complète (serviettes, débarbouillettes, rideau de douche, poubelle, etc.)	519,00 \$	Une salle de bain complète par maison
Articles divers – demi-salle de bain	170,00 \$	Une demi-salle de bain si elle est indiquée dans l'évaluation
Gros appareils électroménagers	6 638,60 \$	
Congélateur	655,00 \$	655,00 \$ (1 maximum)
Lave-vaisselle	1 137,00 \$	1 137,00 \$ (1 maximum)
Réfrigérateur	1 331,00 \$	1 331,00 \$ (1 maximum)
Poêle ou cuisinière	1 040,00 \$	1 040,00 \$ (1 maximum)
Laveuse et sècheuse	1 950,00 \$	1 950,00 \$ maximum pour un ensemble
Buanderie	263,00 \$	
Articles divers pour le repassage	154,00 \$	154,00 \$ (1 maximum)

ARTICLE	VALEUR	LIMITES (par demande)
Étagères	109,00 \$	109,00 \$ (1 maximum)
Produits de base pour la maison		
Articles divers		
Climatiseurs, purificateurs, équipements de filtration à air, etc.		Selon l'évaluation; certificat médical attestant de leur nécessité
Barbecue	130,00 \$	330,00 \$ (1 maximum)
Bicyclettes	342,00 \$	342,00 \$ (1 maximum)
Vêtements	1 660 \$	Jusqu'à un maximum de 1 660 \$ pour chaque résident permanent dans la maison
Ordinateur ou tablette	1 336,00 \$	1 336,00 \$, 1 maximum par demande
Aliments stockés à long terme dans des congélateurs ou légumes stockés dans des caves à légumes	1 000,00 \$	1 maximum par demande
Jouets, jeux et livres	250,00 \$	250,00 \$ – maximum par demande, sauf s'ils sont utilisés comme moyen de subsistance, alors à la valeur estimée.
Aspirateur – ménage	650,00 \$	Si l'achat se fait au lieu de la location pour le nettoyage, 50 % du prix d'achat jusqu'à un maximum de 650 \$
Adoucisseur d'eau		Paiement selon l'évaluation et étayé par un certificat médical

ARTICLE	VALEUR	LIMITES (par demande)
Poêle à bois	2 752,00 \$	Admissible si le poêle à bois est la source principale de chauffage
Articles personnels		
Lunettes (prescription ophtalmique), prothèses dentaires, assurance médicaments, paiement selon l'évaluation		Si le demandeur n'a pas obtenu d'aide de l'assurance médicale ; reçus requis
Valises	260,00 \$	Un ensemble de trois par adulte – 260,00 \$ maximum par ensemble
Autres		
Nettoyage	2 000,00 \$	Pour le nettoyage de la maison et de la cour, un maximum de 2 000,00 \$. Si le travail est effectué par le demandeur, la main-d'œuvre est fixée à 20 \$ l'heure. Les travaux effectués par un entrepreneur ou une autre aide extérieure doivent être accompagnés de reçus.
Factures d'électricité – pendant la période où les entrepreneurs sont intervenus à votre domicile en utilisant des ventilateurs, des générateurs, etc. dans le cadre des travaux d'assainissement immédiat		Les factures étayant la hausse de consommation pendant cette période doivent être jointes à la demande.
Garages		Garage attenant – le contenu sera indiqué dans le rapport d'évaluation. Les garages isolés ne sont pas admissibles.

ARTICLE	VALEUR	LIMITES (par demande)
Outils et fournitures de jardinage	130,00 \$	130,00 \$ (maximum)
Chaise haute pour bébé	284,00 \$	284,00 \$ (1 maximum)
Poussette pour bébé	378,00 \$	378,00 \$ (1 maximum)
Tondeuse à gazon	330,00 \$	330,00 \$ (maximum)
Bois et autres matériaux si vous avez effectué vos propres réparations domiciliaires		Reçus requis
Parc pour enfants	237,00 \$	1 maximum
Nettoyage et vidange de la fosse septique		Reçus requis
Machine à coudre	325,00 \$	325,00 \$ – maximum (y compris le meuble)
Souffleuse à neige	1 579,00 \$	1 maximum
Outils	260,00 \$	Maximum par ménage : 260,00 \$; les outils utilisés pour la subsistance sont admissibles à la valeur estimée.
<p>Autres éléments non répertoriés Si vous avez une réclamation pour d'autres articles qui ne figurent pas dans la liste, vous devez fournir des renseignements sur votre réclamation étayant la nature essentielle de l'article et les reçus si vous les avez. Nous vous rappelons que l'aide en cas de sinistre n'est pas un programme d'indemnisation ou d'assurance, mais qu'elle vise uniquement à remédier à la perte d'articles essentiels. Elle n'est pas destinée à remplacer tous les objets qui ont été endommagés ou perdus à la suite du sinistre.</p>		